

le concours d'Armentières auquel doivent assister les Mélanes, il y aura un prix d'entrée fixé à un franc. Nous faisons des vœux pour que la recette soit fructueuse. La société des Mélanes a besoin d'être aidée, car elle ne se compose que d'ouvriers qui consacrent à la musique les rares loisirs que leur laissent les longues journées de travail. Aussi espérons-nous qu'il sera répondu à leur appel. D'ailleurs le programme est, à lui seul, assez attrayant pour amener de nombreux auditeurs. Le voici :

**1<sup>re</sup> PARTIE**  
1. Mélanes Roubaissiens, Le Combat de St-Julien, chœur choisi pour le concours d'Armentières. — 2. Fanfare de Croix, Allegro militaire, X. — 3. Fanfare de Croix, La Couronne d'or, ouverture. — 4. Orchestre Roubaissien, Chanson Espagnole, chœur, L. Joret. — 5. Fanfare de Croix, Les deux Amis, fantaisie, Spenser. — 6. Fanfare de Croix, Belle Etoile, polka pour piston exécutée par M. Victor Lecomte, sous chef de la fanfare, Blancheteau.

**2<sup>e</sup> PARTIE**  
1. Mélanes Roubaissiens, Les Martyrs aux Arènes, Laurent de Rillé, chœur choisi pour le concours d'Armentières. — 2. Fanfare de Croix, Fleurs des Bois, fantaisie, Vanperck. — 3. Fanfare de Croix, L'Oasis, fantaisie, Teissier. — 4. Orchestre Roubaissien, Les Emigrants Irlandais, chœur, G. Lecomte. — 5. Fanfare de Croix, Le Midi, mousquetaire, Landeau. — 6. Fanfare de Croix, Marche triomphale Blegier.  
Prix d'entrée : Un franc par personne.  
Des tickets sont en vente au local de chacune des Sociétés ci-dessus et aux bureaux du Journal de Roubaix, 17, rue Neuve.

Deux grands bals champêtres auront lieu le dimanche 20 et lundi 21 juin 1880, à l'occasion de la ducasse du cabaret de la Perche, rue d'Ankermann.  
Prix d'entrée, le dimanche, 50 centimes, le lundi, 30 centimes. Brindis et chœurs. En cas de mauvais temps, les bals auront lieu à l'intérieur.

— DOUAL. — On lit dans la Gazette de Douai : « L'ami du Peuple ayant pris son air le plus mystérieux et le plus malin, s'est mis à rédiger pour son dernier numéro l'étonnante nouvelle que voici :

**L'école Saint-Nicolas**  
Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que l'école Saint-Nicolas compte aujourd'hui quatre-vingt-dix-neuf élèves. Ces chiffres sont suffisamment éloquentes. A sa deuxième année, lorsque les chers Frères ont quitté l'école, ils avaient laissé cinq élèves.

Nous avons l'assurance qu'ils seront compris de l'administration municipale et du conseil. Eh bien, confrères, si vous avez trouvé ce boniment très-fort, vous vous êtes mis dedans, car ça ne prendra pas.  
Pourriez-vous nous dire exactement : Combien d'élèves de l'école laïque François Lemaire la municipalité a transplantés à Saint-Nicolas ?

« A combien d'enfants cette même municipalité a refusé des billets d'admission pour l'école congréganiste Saint-Jacques, en les forçant ainsi à aller à Saint-Nicolas ?  
Le public douaisien verra bien, par ses réponses à ces questions, que les quatre-vingt-dix-neuf élèves de la nouvelle école laïque ne sont pas le produit d'une génération spontanée.

— CYRING. — M. le Préfet du Nord, en tournée de révision, s'est rendu mercredi à Cysing, où il a été reçu par l'administration municipale.

Après le conseil de révision, M. le Préfet a réuni tous les maîtres de canton dans un banquet où divers toasts ont été portés.

— CAMBRAI. — La nommée Eugénie Martin, dite Durand, âgée de 19 ans, se trouvait sur la Place Richelieu, mardi à onze heures moins le quart dans la nuit, quand un individu qu'on soupçonne être le nommé Arthur B..., âgé de 25 ans, marie, vint lui offrir un franc et lui fit des propositions qu'elle refusa.

B..., furieux, la menaça de lui jeter du poivre au visage ; puis, il lui lança un coup de couteau qui s'enfonça profondément dans le bras. Elle s'affaissa sur le sol. B... resta quelques minutes à la regarder en ricanant, retira son couteau de la blessure et prit la fuite.

La fille Martin parvint à grand-peine à se relever et à se traîner jusqu'à son domicile après avoir perdu beaucoup de sang.

La place était déserte à l'heure de cette agression ; il n'y eut aucun témoin à cette scène nocturne.

— BAISIEUX. — La nommée Elise Manche, âgée de 62 ans, femme Jean-Baptiste Carotte, ménagère, demeurant à Baisieux, a mis fin à ses jours en se jetant dans un puits situé non loin de sa demeure.

Ce suicide est attribué à un dérangement des facultés mentales.

— DREUX. — Nous avons dernièrement rendu compte de l'accident arrivé à la fosse Turonne, où un malheureux jeune homme de 16 ans, Jean-Baptiste Demory fut brûlé affreusement par la vapeur de la machine mise en marche pendant qu'il nettoyait une gorgonnette.

La place était déserte à l'heure de cette agression ; il n'y eut aucun témoin à cette scène nocturne.

— BAISIEUX. — La nommée Elise Manche, âgée de 62 ans, femme Jean-Baptiste Carotte, ménagère, demeurant à Baisieux, a mis fin à ses jours en se jetant dans un puits situé non loin de sa demeure.

Ce suicide est attribué à un dérangement des facultés mentales.

— DREUX. — Nous avons dernièrement rendu compte de l'accident arrivé à la fosse Turonne, où un malheureux jeune homme de 16 ans, Jean-Baptiste Demory fut brûlé affreusement par la vapeur de la machine mise en marche pendant qu'il nettoyait une gorgonnette.

La place était déserte à l'heure de cette agression ; il n'y eut aucun témoin à cette scène nocturne.

— BAISIEUX. — La nommée Elise Manche, âgée de 62 ans, femme Jean-Baptiste Carotte, ménagère, demeurant à Baisieux, a mis fin à ses jours en se jetant dans un puits situé non loin de sa demeure.

sements et admis au demi-pensionnat du Bienheureux de la Salle, rue de l'Amiral-Bruix, 300 se sont fait inscrire pour suivre les cours de la future école chrétienne de Tiwoli.

Ce matin, il n'y avait que 160 à 170 sur 690 enfants qui se présentaient à l'école laïque de la place Navarin.

— PÉRONNE. — M. le comte d'Adhémar de Crausac, lieutenant-colonel, commandant le 16<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie, vient d'être mis en disponibilité.

M. d'Adhémar, remarque le Journal d'Albert, était devenu presque notre concitoyen depuis son mariage avec Mlle de Maury de Neufville, à la suite duquel il donna sa démission de capitaine d'infanterie.

Voici les états de service de M. d'Adhémar, d'après le Journal de Péronne :

« M. d'Adhémar est entré à l'Ecole de Saint-Cyr, le 16 janvier 1855, il en est sorti avec succès et un décret impérial du 10 octobre 1856 le nomma sous-lieutenant au 3<sup>e</sup> de ligne.

« Nommé lieutenant, le 23 janvier 1864, cinq ans après, le 18 octobre 1869, il passa capitaine au même régiment ; désigné ensuite par ses aptitudes militaires au choix du ministre de la guerre il fut nommé à l'emploi de capitaine adjudant-major et bientôt après il fut proposé un des premiers pour le grade de chef de bataillon.

« Pendant ces quinze années passées sous les drapeaux, M. d'Adhémar eut la bonne fortune d'aller apprendre sur le champ de bataille la pratique du métier des armes.

« Il fit toute la campagne d'Italie et reçut une grave blessure à la cuisse droite le 17 juin 1859 au pont Magenta.

« Pendant la guerre allemande, il fit partie de cette brave armée de Metz, qui coucha la garde royale prussienne dans les champs de Gravelotte ; il fut une seconde fois blessé glorieusement à la bataille d'Ancre, le 18 août 1871.

« Au retour de la captivité, à la veille d'être nommé chef de bataillon, il donna sa démission, emportant pour toute récompense la croix d'honneur qui lui fut donnée le 31 mai 1871.

« Le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ne tarda pas à faire de nouveau appel à son patriotisme et il fut nommé, le 27 août 1873, au commandement du 16<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie.

« On sait avec quelle activité, quel dévoûment il a donné ses soins à la formation de son régiment, tout en sachant obtenir d'eux la bonne volonté et l'obéissance la plus complète ; c'est avec cette fierté qu'il disait à la fin de cette dernière période : « Il n'y a eu au corps aucune punition infligée aux hommes. »

« Pourquoi encore une fois une révocation que ne saurait expliquer de pareils services ?

« M. d'Adhémar n'est ni plus ni moins sans doute coupable que d'un grand crime... celui d'être suspect de peu de sympathie pour les hommes qui nous gouvernent.

« On suspecte, on soupçonne ; car M. d'Adhémar n'a jusqu'ici joué autour de nous aucun rôle politique ; en attendant qu'on applique à la magistrature cette raison des suspects, la voilà en honneur dans l'armée.

« On ne saurait trop protester contre cette théorie de refuser à un homme de servir son pays parce qu'on lui présume une opinion contraire à celle des maîtres du jour. »

— CAMBRAI. — Au mois d'avril de l'an 950, des horribles de Hongrois assignèrent Cambrai. Notre ville, alors, était resserrée entre d'étroites enceintes qui suivaient à peu près les rues actuelles du Temple, de Ste-Elisabeth, du Marché-aux-Poissons, des Capucins, etc. Du côté des marais que traversait l'Escaut une seule porte donnait accès dans la ville. Elle était située à l'extrémité de l'unique pont jeté sur l'Escaut, à l'emplacement actuel dit « Pont de Bon-Secours ». C'est aujourd'hui la jonction des rues Fénelon, Ste-Elisabeth, des Feuillants.

Tout l'effort des Hongrois se porta sur ce point. Les combats successifs livrés par eux furent terribles. Mais les Cambrésiens restèrent victorieux.

En commémoration de cette victoire, on plaça des lors sur ce pont une statue de la très Sainte-Vierge qui fut hordeuse sous le nom de N.-D. de Bon-Secours, et le pont prit le nom de pont de Bon-Secours.

La révolution de 93 elle-même respecta cette dévotion. La statue qui s'y trouvait alors ne fut enlevée que pendant peu de jours, sous la dictature sanglante de Joseph Lebon.

Depuis quelque temps, cette statue a disparu. La maison à laquelle était adossée la petite chapelle, a été démolie, plus rebâtie.

Les habitants du quartier, craignant que la statue ne soit point remplacée, signent en ce moment la pétition suivante à M. le maire :

« Les habitants du quartier du pont de Bon-Secours, tenant à perpétuer le souvenir de l'enseigne héroïque des Cambrésiens, qui, en avril 1793, combattirent à plusieurs reprises sur ce pont les Hongrois, menaçant de massacrer les habitants demandant que la statue placée sur ce pont de temps immémorial, a été que la propriété des habitants de ce quartier, puisqu'elle rappelle un fait historique, passé chez eux et dont le souvenir doit être impérissable, leur soit rendue, afin qu'à leurs frais communs elle soit remplacée sur ce point. »

Nous sommes persuadés qu'aucun obstacle n'empêchera le rétablissement de la statue de N.-D. de Bon-Secours à la place même où elle se trouvait précédemment. Ni le propriétaire de la maison susdite, ni la municipalité, ne voudraient prendre sur eux l'odieux de mesquineries tracasseries dont, d'ailleurs, nous les savons incapables. Les habitants de ce quartier n'en méritent pas moins de vifs éloges pour avoir montré publiquement, en cette circonstance, l'esprit de foi et de patriotisme dont ils sont animés. On reconnaît en eux de vrais Cambrésiens. (Emancipateur)

— CAMBRAI. — La femme Guérigny était assise dans un champ, près Malincourt, et occupée à couder à peu de distance d'un troupeau de vaches qu'elle gardait.

Tout à coup, un cantonnier qui travaillait loin de là, sur un chemin, aperçut la malheureuse femme terrassée par l'une de ces démenties, qui la mordait cruellement à la tête. Il accourut à son secours, et d'un coup de sa masse il lâcha prise à l'animal, mais sa victime était dans le plus déplorable état ; son corps était affreusement contusionné, l'œil gauche sortait sanglant de son orbite et la peau du front était entièrement enlevée. Quelques instants après, elle expira.

**L'HORRIBLE CRIME DE ROSENDAEL**  
Funérailles de la victime  
Les funérailles de la victime de l'épouvantable attentat qui a consterné la population de Rosendael, ont eu lieu jeudi à dix heures. Une affluence considérable com-

posée en grande partie de Dunkerquois s'était rendue à cette triste cérémonie. On évalue à plus de trois mille le nombre de personnes qui n'ont pas pu trouver place dans l'église. Le cortège funèbre s'allongea pendant la fanfare de la commune, qui suivait un groupe de petites filles habillées de blanc et portant des bouquets. Derrière venait le clergé et le corps recouvert d'un drap blanc et porté par huit petites filles, amies de la victime.

Le père, dont la douleur était navrante, suivait le corps en sanglotant ; il était soutenu par deux membres de la famille. En suite venait le maire et les deux adjoints, ceints de leurs écharpes ; le conseil municipal au grand complet s'échappera du bureau de bienfaisance. M. Pelletier, procureur de la République ; M. Devienne, juge d'instruction ; M. Olivier, juge de paix du canton, figuraient parmi les assistants.

Tous les élèves des écoles communales de garçons et de filles assistaient aussi à cette triste cérémonie qui ressemblait à un deuil public. Les larmes étaient dans tous les yeux et il y eut un moment d'émotion lorsque le pauvre père vint à déposer sa fille bien aimée.

L'instruction judiciaire poursuit son cours. Le parquet s'est de nouveau transporté aujourd'hui à midi sur le théâtre du crime. L'inspecteur communal requis à cet effet a levé le plan des lieux.

Nous pouvons dire que la justice a déjà recueilli de précieux indices, plus de 40 témoignages ont été entendus et tout fait espérer que le coupable s'échappera pas à la punition de son épouvantable forfait.

Un individu repris de justice a été arrêté cette nuit et a subi un premier interrogatoire mais on croit qu'il est étranger au crime.

**EXPLOSION DE GRISOU A DOUR**  
Mardi, vers cinq heures du soir, une explosion de grisou a eu lieu à Dour, au charbonnage du Grand-Bouillon, à la profondeur de 650 mètres. On dut ouvrir les travaux. Quatre ouvriers ont été retirés brûlés, grièvement blessés. Les huit autres mineurs sont restés bloqués derrière un éboulement de 150 mètres, d'où on a pu d'espérer de les retirer vivants.

**Stat-Civil de Roubaix**  
DECLARATIONS DE NAISSANCES du 10 juin. — Léonie Degroffroy, rue Pellart, fort Mulliez. — Charles Laurent, rue des Longues-Haies, Desmarais. — Edouard Desmarais, rue de l'Épave, fort Malakoff, 92. — Charles Labbe, rue Watt, cour Six, 15. — Louis Bouvier, rue du Puits, cour Maury, Desmarais. — Marie des Longues-Haies, cour Roussel, 15. — Marie Moylle, rue de la Bassée-Masure, cour Poillet, 8. — Eugène Dendeviel, rue de la Barbe d'or, prolongée, 11.

DECLARATIONS DE DECES du 10 juin. — Edouard Florin, 63 ans, rentier propriétaire, place de la Liberté, 40. — Séraphin Delplanque, 8 mois, rue Vallon, maison Boulanger. — Jules Schramme, 6 ans, Hôtel-Dieu. — Elise Delplanque, 30 ans, domestique, Hôtel-Dieu. — Marie Quackacker, 7 mois, rue des Arts, 138.

**Convois funéraires & Obits**  
Les amis et connaissances de la famille FLORIN-PRUS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Edouard-Léon-Joseph FLORIN, décédé subitement à Dour, le dimanche 10 juin 1880, à six heures, et aux CONVOIS, qui se feront le dimanche 13 courant, à six heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, Place de la Liberté, 32.

**FAITS DIVERS**  
Le malheureux jardinier de Romainville, Antoine Cheudamp, vient de succomber à l'hôpital de Valenciennes, des suites de coups de sabre qu'il avait reçus sur la tête, coups qui lui avaient été portés par des soldats.

Deux des assassins ont pu être arrêtés et écroués à la prison de Valenciennes. Ce sont les nommés Clodion et Richard, du 2<sup>e</sup> de ligne ; le troisième s'est enfui du côté de Paris et on le suppose caché dans un des bouges des faubourgs. Il ne pourra certainement pas échapper à la justice, car le sergent-major Compain, celui à qui l'on a attribué le crime, a été arrêté et est en prison.

— Le ministre du commerce s'est inquiété des dangers que font courir à l'alimentation publique les soudures pratiquées à l'intérieur des boîtes de conserves alimentaires. Il vient en conséquence d'en interdire l'usage.

— On lit dans la Gazette des Tribunaux : « On vient d'arrêter à Valenciennes un individu qui aurait eu des rapports incestueux avec sa fille, alors que celle-ci n'était âgée de que de treize ans. Cette enfant devenue enceinte, aurait clandestinement accouché au domicile de ce dernier. Pour faire disparaître le nouveau-né, le père l'aurait ensuite fait brûler dans un poêle. Deux femmes compromises dans cette affaire sont recherchées par la justice. »

Nous pouvons ajouter, dit le Temps, que l'une des femmes, de sage-femme qui a levé l'accouchement, a été arrêtée hier soir.

— Le Monde dit pouvoir garantir l'exactitude du fait suivant : « Dans une commune des environs de Paris où la procession de la Fête-Dieu a pu se faire extérieurement, quatre soldats en permission ayant tenu à honneur de porter le dais, se sont vu infliger, pour cet acte de piété, une punition grave. »

— On écrit de Nantes, 10 juin : « Le nommé Pierre Leroy, qui devait passer en Cour d'assises lundi prochain, pour tentative d'empoisonnement sur onze personnes, au moyen d'arsenic mêlé au dain qui leur était destiné, s'est suicidé la nuit dernière dans sa cellule. »

— M. Drion, curé de la paroisse de Saint-Maclou, à Pontion, a célébré son cinquantième anniversaire sacerdotal.

Tous les habitants de la ville se sont, dans cette circonstance, unis à l'air vénéré pasteur, dont le séjour au milieu d'eux, depuis vingt-huit ans, a fait apprécier les grandes vertus.

A cette occasion, S. Léon XIII avait adressé sa bénédiction à Drion qui a son tour, la répandit sur ses paroissiens, ses enfants, ainsi qu'il les a appelés.

— La guerre que le gouvernement a déclarée aux institutions religieuses continue à porter ses fruits.

Au Havre, dans la nuit de lundi, une bande de huit à dix individus, à la tête de laquelle se trouvait un individu nommé L..., ont pénétré dans le lycée de la ville de la rue de l'Alma tirer six coups de feu dans les croisées de l'école des sœurs, dont les vitres ont été brisées.

« Ces partisans de l'instruction laïque, pour ne pas être vus, dit le Courrier du Havre, avaient d'abord tiré le bec de gaz placé contre les classes. Grâce à l'obscurité, ils ont pu se retirer tranquillement

à la suite de leur exploit. On a remarqué que les coups de feu étaient méthodiquement tirés par intervalles de cinq à cinq minutes. Ces gredins n'ont pas été dérangés pendant tout le temps qu'a duré leur singulière manifestation. »

Cela marche !  
— Les fruits de l'enseignement universitaire : Une division d'élèves du lycée de Bourg, s'est rencontrée sur le parcours de la procession de la Fête-Dieu. Au passage du Saint-Sacrement, malgré l'invitation de M. le curé et les observations indignées des assistants, entre autres d'un ancien officier supérieur, malgré aussi nous devons l'ajouter — l'exemple du maître d'études qui les conduisait, ces enfants de treize à quinze ans, ont gardé, en majorité, leur képi sur la tête.

A une autre époque, peut-être, le honneur exploit de ces jeunes galopins ne mériterait-il pas d'être relevé ; mais, ainsi que le fait justement remarquer le Journal de l'Alin, on ne saurait passer sous silence un fait aussi caractéristique au moment où on veut supprimer les concurrents de l'enseignement primaire, dans les écoles de la République ?

— Un incendie a détruit le 24 mai à Trojak trois églises et 200 maisons. Les pertes sont évaluées à un million. La plupart des maisons s'élevaient sur des pentes. La Société Solomarska essuie une perte de 80,000 roubles ; la Société du zemstvo a pu en recueillir 20,000 roubles.

**NOUVELLES DU MATIN**  
L'AMNISTIE  
Paris, 10 juin, 9 h.  
On assure que le ministre de l'intérieur a proposé, hier, au conseil des ministres de demander l'amnistie aux chambres.

Le Conseil aurait adhéré presque à l'unanimité à cette proposition.

**NOUVELLES DU SOIR**  
L'AMNISTIE  
L'Agence Havas publie les notes suivantes qui émanent de sources officielles : Le Conseil a décidé de réunir les députés convoqués au ministère de l'intérieur, pour recevoir des instructions au sujet des décrets du 29 mars qui ont été votés.

« D'importantes communications ont été faites. »

« On a appris notamment que dans certains départements, les Bouches-du-Rhône par exemple, les jésuites prennent leurs dispositions pour quitter leurs établissements avant la date fixée. »

« Il n'y a eu cependant qu'un ou deux membres de leur congrégation, ceux qui figurent comme propriétaires, et ils disperseraient les autres membres dans leurs maisons d'éducation pour lesquelles le décret accordé est prolongé jusqu'à la fin d'août. »

« On assure que la question de l'amnistie a été agitée hier matin dans le conseil de cabinet tenu sous la présidence de M. de Freycinet. »

« M. A. Constans, ministre de l'intérieur, qui en a pris l'initiative. »

« Rien n'a été résolu quant à l'amnistie, qui est restée en suspens. »

« On peut dire seulement que le conseil, en très-grande majorité, presque l'unanimité a paru se rallier à l'idée de demander l'amnistie aux Chambres. »

« Il est même probable que M. de Freycinet portera la question à la tribune dans un tel sens. »

« On prête à M. Ballue, le nouvel élu de Lyon, l'intention de déposer dès qu'il sera validé une proposition à ce sujet. »

« Ainsi soulevée par l'initiative individuelle, qui aurait l'air de forcer la main au gouvernement, cette proposition provoquerait d'interminables débats et pourrait bien ne pas aboutir. »

« Emanant au contraire du cabinet lui-même qui se porterait ainsi garant des étonnantes conséquences qui résulteraient de ce qu'elle rallie toutes les voix de l'extrême gauche, de l'Union républicaine, de la gauche et même du centre gauche. »

« On assure que, malgré l'état de sa santé, le ministre de l'intérieur fera tout son possible pour répondre lui-même, samedi, à l'interpellation de M. de Cassagnac. »

« Dans quelques jours aura lieu la nomination du directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de l'intérieur. »

« Il est question pour ce poste de M. Dumarest, préfet du Gard, et de M. Leguay, préfet du Finistère. »

**M CHALLEMEL LACOUR**  
La Préva assure que « les membres du cabinet ayant approuvé la nomination de M. Challemel-Lacour, à l'ambassade de Londres, M. le ministre des affaires étrangères a immédiatement télégraphié à M. Challemel-Lacour de venir aussitôt à Paris. »

M. Challemel-Lacour arrivera probablement ce matin et sera reçu aujourd'hui même par M. le président du Conseil. »

**LE PROCÈS DU DUC DE PADoue**  
Le Journal En Avant croit savoir que la défense de M. le duc de Padoue sera présentée devant la cour d'appel de Paris par M. de Grandperret, sénateur, ancien ministre de la justice sous l'empire.

**DEUX NOUVEAUX DÉPUTÉS**  
M. Ballue, le nouveau député du Rhône qui est venu siéger hier à la Chambre en même temps qu'il se faisait inscrire à l'extrême gauche, s'est fait inscrire à l'Union républicaine.

Mgr Freppel, évêque d'Angers, député du Finistère, doit venir prendre possession de son siège à la Chambre aujourd'hui.

**PETITE BOURSE DU 10 JUI**  
5 0/0 119.35, 32.35. Italien 87.45, 40. Turc 11.20, 22. — Egypte 301.25, 87. — Russie 95.98. — Hongrois 96.7/16 3/8. Ferme.

**Dépêches Télégraphiques**  
**UNE CONFERENCE DE M. BUFFENOIR**  
Dijon, 10 juin, 9 h. soir.  
M. Buffenoir vient de faire une conférence sur les cahiers de 89. Un millier de personnes environ y assistait.

Un seul incident s'est produit à la fin de la séance. M. de Lamoignon a demandé un des assesseurs a protesté énergiquement contre la politique du Père Duchêne.

tamment celui concernant la réintégration des évêques, a rejeté la loi entière par un vote définitif.

**ANGLETERRE**  
Londres, 10 juin.  
Chambre des Communes. — M. Gladstone propose d'abolir l'impôt sur le malt et de le remplacer par une taxe sur la bière.

Cette loi serait de 6 schellings et 3 pence par barrique.

M. Gladstone propose aussi d'augmenter le drawback sur la bière exportée. La perte qui résulterait de la transformation de l'impôt sur le malt en un impôt sur la bière serait pour cette année de 1,110,000 livres sterling.

Plus tard il résultera de ce changement une augmentation de recette de 380,000 livres.

M. Gladstone propose d'augmenter l'impôt sur le revenu de 1 penny ce qui donnerait une augmentation de recettes de 1,430,000 livres.

Il propose en outre de réviser le prix des patentes pour la vente des boissons alcooliques.

Il résulterait de tous ces impôts un excédant total des recettes sur les dépenses qui peut être évalué à 381,000 livres sterling.

M. Gladstone propose ensuite des résolutions sur ces divers impôts.

Il croit qu'il est préférable que la Chambre exprime son sentiment sur ces diverses propositions lors de la discussion générale qui s'ouvrira quand ces divers projets de loi seront déposés.

M. Gladstone développant ses résolutions financières, fait ressortir les avantages commerciaux, sociaux et politiques d'une extension des rapports entre l'Angleterre et la France.

Sir Stafford Northcote approuve l'ajournement de la discussion générale, que propose M. Gladstone.

Le chancelier de l'Echiquier, répondant à plusieurs questions, dit que le cabinet est prêt à négocier également avec l'Espagne et le Portugal au sujet des droits sur les vins ; mais que l'Italie et l'Autriche n'ont pas manifesté de désir de ce genre.

Quant aux négociations avec la France, elles sont arrivées à un point tel que le gouvernement français attend la communication de ce que l'Angleterre est disposée à faire en faveur du commerce français ; et si la Chambre vote les résolutions proposées, on ne peut douter que la France ne fasse prochainement savoir ce qu'elle est aussi disposée à entreprendre.

Il est impossible actuellement de dire ce qui pourrait être fait à l'égard des sucres.

Toutes les résolutions financières proposées par M. Gladstone sont adoptées, à la condition que la Chambre sursis l'occasion de la discuter davantage lorsqu'elle reviendrait devant la Chambre sous forme de bills.

**LA GUERRE**  
**L'AMERIQUE DU SUD**  
Londres, 10 juin.  
Des dépêches de Valparaiso annoncent que les Péruviens ont été battus à Arica avec de grandes pertes et que les Chiliens se sont emparés d'Arica.

Londres, 10 juin.  
Plusieurs maisons de commerce ont reçu aujourd'hui de Valparaiso des dépêches annonçant la prise d'Arica par les Chiliens.

**REPUBLIQUE ARGENTINE**  
Buenos-Ayres, 8 juin.  
Les communications télégraphiques sont interrompues entre Buenos-Ayres et le Chili.

**LES PRODUITS ANGLAIS EN ESPAGNE**  
Madrid, 10 juin, 6 h. 45 soir.  
Le ministre des affaires étrangères a rendu compte des ouvertures faites par l'Angleterre, pour obtenir que les produits anglais soient plus facilement reçus en Espagne ; l'Angleterre ferait en échange, des concessions aux vins espagnols par l'abaissement de l'échelle alcoolique.

**DERNIERE HEURE**  
**LE TRAITE DE COMMERCE FRANCO-ANGLAIS**  
Paris, 11 juin.  
La commission sénatoriale des douanes a décidé qu'il y avait lieu de demander au gouvernement des explications sur l'exactitude d'un télégramme qui a été publié par divers journaux et d'après lequel la signature préliminaire du traité de commerce avec l'Angleterre, serait sur le point d'avoir lieu.

La commission croit qu'il n'est pas possible de prendre des engagements avant le vote du tarif général.

En conséquence, M. Ferry s'est rendu immédiatement près de M. de Freycinet.

M. de Freycinet a promis d'entendre la commission mardi matin.

M. Tirard assistera à la réunion, et, suivant les explications qui seront données, la commission décidera si elle doit porter la question à la tribune.

**L'ACCUEIL RESERVE**  
**A M. CHALLEMEL-LACOUR**  
Londres, 11 juin.  
Sir O'Connell, député catholique irlandais, annonce qu'il interpellera le Gouvernement sur la question de savoir s'il est vrai que M. Challemel-Lacour sera nommé ambassadeur à Londres en remplacement de M. Léon Say.

Si M. Challemel-Lacour est nommé à Londres, Sir O'Connell se propose de combattre cette nomination en objectant les opinions anti-religieuses et les actes politiques du nouvel ambassadeur.

**CHAMBRE DES DEPUTES**  
(Service télégraphique particulier)  
Séance du 11 juin.  
PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA  
La séance s'ouvre à 2 heures.

**LE TRAVAIL DU DIMANCHE**  
M. DESCHANEL, député du bureau de la Chambre un rapport sur le projet de loi, modifié par le Sénat, abrogeant la loi sur l'interdiction du travail du dimanche.

Importations. — Lin brut 3,500 kil. — Lin teillé 880,008 kil. — Etoupes de 171,336 kil. — Fils de lin 42,371 k. — Fils d'étoupes 2,222 k. — Fils de jute 1,033 k. — Toiles de lin 12,410 kil.

Exportations. — Lin brut 246,730 kil. — Lin teillé 67,024 k. — Etoupes de lin 5